

02 B1369

VIEWSURF

Société par actions simplifiée

Au capital de 38.150 Euros

Siège social : 16, rue du 8 mai 1945

33150 CENON

442.345.492 RCS BORDEAUX

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux
Le 07 JUL. 2011

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 22 JUIN 2011

sous le N°

Le 22 juin 2011, à 14 heures, la société **FINANCIERE COROMANDEL**, Société par actions simplifiée au capital de 770.500 Euros, ayant son siège social 28, rue Rodrigues Pereire à BORDEAUX (33000), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 527.541.650 RCS BORDEAUX, représentée par son Président, Monsieur Frédéric HOUMEAU, Associée unique de la société **VIEWSURF**,

Après avoir exposé que dans le cadre du développement de la Société et du renforcement des équipes, il conviendrait de transférer le siège social du 16, rue du 8 mai 1945 à CENON (33150) au 17 rue de Rivière, immeuble « le Tivoli » à BORDEAUX (33000) et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES .

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, décide de transférer le siège social du 16, rue du 8 mai 1945 à CENON (33150), au 17, rue de Rivière, immeuble « le Tivoli » à BORDEAUX (33000) à compter du 1^{er} juillet 2011 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante .

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL (NOUVEAU)

« Le siège social est fixé 17, rue de Rivière, immeuble « le Tivoli » à BORDEAUX (33000). »

Le reste de l'article demeure inchangé.

FH

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



FINANCIERE COROMANDEL
Associée unique & Présidente
Représentée par Monsieur Frederic HOUMEAU